

Initier l'utilisation d'un lecteur ou capteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2019-05-22
	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Révisé	
Installations / Secteurs visés	- Cliniques de diabète du CISSSMO - Cliniques de grossesse à risque du CISSSMO		
Outils cliniques associés	- Formulaire de liaison à l'intention du pharmacien communautaire - Infolettre 247 : Remboursement des réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes) – Mise à jour des situations cliniques (RAMQ, 2017)		

#### 1. Professionnels visés

Les infirmières exerçant dans les cliniques de diabète et dans les cliniques de grossesse à risque des différentes installations du CISSSMO.

#### 2. Activités réservées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures thérapeutiques et diagnostiques selon une ordonnance;
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

#### 3. Situations cliniques visées/clientèles visées

Tout usager suivi à la clinique de diabète ou à la clinique de grossesse à risque chez qui une auto-mesure de la glycémie capillaire est nécessaire suite à un diagnostic de pré-diabète ou de diabète.

#### 4. Intentions thérapeutiques

- Initier ou poursuivre un autocontrôle de la glycémie capillaire chez la clientèle visée;
- Faciliter l'obtention du matériel nécessaire pour l'auto-surveillance de la glycémie capillaire;
- Favoriser un meilleur contrôle de glycémie afin de réduire les risques de complication du diabète;
- Permettre aux usagers de comprendre la différence entre l'hypoglycémie et l'hyperglycémie et d'en identifier les signes et symptômes afin d'intervenir plus rapidement;
- Développer l'autonomie de la clientèle selon ses capacités.

#### 5. Indications

Usagers chez qui un autocontrôle de la glycémie capillaire est nécessaire suite à la suspicion d'un état pré-diabétique ou lors d'un diagnostic de diabète.

#### 6. Contre-indications

Aucune

#### 7. Conditions d'initiation

- L'usager doit avoir été évalué au préalable par le médecin ou l'infirmière des cliniques concernées.

Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie

Ordonnance collective – Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie

## 8. Limites/références au médecin

Si l'utilisateur présente une situation clinique particulière (RAMQ, 2017), nécessitant la prescription des codes d'exception BD et BLND pour les bandelettes, référer au médecin.

## 9. Directives

- Évaluer le niveau de connaissances de l'utilisateur en lien avec sa condition clinique existante et la surveillance requise au niveau des glycémies;
- Prodiguier l'enseignement et valider la compréhension des points suivants :
  - Objectif de l'autocontrôle à domicile;
  - Valeurs cibles visées;
  - Gestion du carnet d'autocontrôle de la glycémie;
  - Signes et symptômes d'hypoglycémie et hyperglycémie.
- Sélectionner, conjointement avec l'utilisateur, le lecteur de glycémie le mieux adapté à ses besoins;
- Enseigner et évaluer la technique de prise de glycémie capillaire, ainsi que l'entretien à apporter à l'appareil;
- Compléter le formulaire de liaison relié à cette ordonnance (Formulaire de liaison à l'intention du pharmacien – OC-6050 Initier et poursuivre l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie, ANNEXE A) afin de permettre à l'utilisateur de se procurer l'appareil de glycémie capillaire et/ou les bandelettes et/ou lancettes appropriées, dans une pharmacie communautaire de son choix.

Si un code d'exception est utilisé, l'infirmière doit justifier son choix dans ses notes et sur le formulaire, en se référant au tableau des situations cliniques particulières de la RAMQ (2017) pour le remboursement des bandelettes;

- Mentionner dans les notes de l'infirmière, l'utilisation de l'ordonnance collective;
- Dans le cas d'un renouvellement d'ordonnance pour les bandelettes et lancettes, réévaluer les besoins de l'utilisateur.

## 10. Annexes

Annexe A : Formulaire de liaison à l'intention du pharmacien – OC-6050 Initier et poursuivre l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie.

## 11. Références

American Diabetes Association (ADA). Standards of medical care in diabetes - 2018 Abridged for Primary Care Providers,

Diabetes Canada, Canadian Journal of Diabetes, Clinical Practice Guidelines, April 2018, Volume 42, Supplement 1, 342 pages.

Régie de l'assurance maladie du Québec, Remboursement des réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes) – Mise à jour des situations cliniques, Infolettre 247, 15 novembre 2017.

Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie

OC-6050

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Page 2 de 5

## MODÈLE – FORMULAIRE DE LIAISON À L'INTENTION DU PHARMACIEN COMMUNAUTAIRE



Dossier : \_\_\_\_\_  
 Nom, Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_  F  M  
 AAAAA-MM-JJ  
 NAM : \_\_\_\_\_ Exp. \_\_\_\_\_  
 AAAAA-MM  
 Nom de la mère : \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE DE LIAISON À L'INTENTION DU  
 PHARMACIEN COMMUNAUTAIRE – OC-6050**

En lien avec l'ordonnance collective : **OC-6050 Initier et poursuivre l'utilisation d'un lecteur ou capteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'autosurveillance de la glycémie.**

**Clinique de diabète :**

- Hôpital Anna-Laberge (450-699-2425, poste 4373)       Hôpital Barrie Memorial (450-829-2321, poste 3224)       Hôpital du Suroît (450-371-9920, poste 2033)  
 CLSC Jardins-du-Québec (St-Rémi) (450-454-4671, poste 7306)       CLSC Vaudreuil-Dorion (450-455-6171, poste 70502)

**Clinique de périnatalité :**

- Hôpital Anna-Laberge (450-699-2489)

Nous confirmons que cet usager a été évalué à la clinique de diabète et que sa condition physique nécessite l'utilisation d'un appareil de glycémie capillaire, de bandelettes et de lancettes afin d'effectuer une auto-surveillance de sa glycémie.

**Appareil de glycémie capillaire :**

- Modèle du lecteur de glycémie capillaire remis à l'usager, s'il y a lieu : \_\_\_\_\_  
 Lecteur de glycémie à remettre à l'usager.

**Lancettes :**

**BANDELETTES (par période de 365 jours - selon les critères de remboursement de la RAMQ, novembre 2017) :**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 200 bandelettes :  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes atteintes de diabète traitées par un changement des habitudes de vie sans ordonnance d'antidiabétique.</li> <li>Personnes atteintes de diabète ayant au moins une ordonnance d'antidiabétique ne comprenant pas de sulfonylurée, de répaglinide ou d'insuline</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> 400 bandelettes :  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes atteintes de diabète ayant au moins une ordonnance de sulfonylurée ou de répaglinide mais ne recevant pas d'insuline</li> </ul>  |
| <input type="checkbox"/> 3000 bandelettes : | <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes traitées à l'insuline</li> </ul>   |

CODES D'EXCEPTION	SUPPLÉMENT DE BANDELETTES	SITUATIONS CLINIQUES PARTICULIÈRES :
<input type="checkbox"/> BE	100 bandelettes supplémentaires / 365 jours	BE : justification selon le tableau au verso du formulaire BG : justifier la demande spécifique
<input type="checkbox"/> BG	3000 bandelettes supplémentaires / 365 jours <i>Femmes enceintes atteintes de diabète</i>	Justification :

Cette ordonnance est valide pour 24 mois

Nom et prénom de l'infirmier(ière) : \_\_\_\_\_ No permis de l'OIIQ : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ aaaa/mm/jj

**FORMULAIRE DE LIAISON À L'INTENTION DU  
 PHARMACIEN COMMUNAUTAIRE – OC-6050**

Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie

## MODÈLE – FORMULAIRE DE LIAISON À L'INTENTION DU PHARMACIEN COMMUNAUTAIRE

Nom :

Prénom :

# Dossier :

**SITUATIONS CLINIQUES PARTICULIÈRES – SUPPLÉMENT DE BANDELETTES**

- A. L'utilisateur diabétique n'atteint pas les cibles glycémiques, telles que définies par le médecin, pendant 3 mois ou plus;
- B. L'utilisateur diabétique est atteint d'une maladie aiguë (ex. infection), d'une comorbidité ou a subi une intervention médicale ou chirurgicale pouvant influencer le contrôle glycémique;
- C. L'utilisateur diabétique commence une nouvelle thérapie médicamenteuse connue pour ses effets hypo ou hyperglycémisants;
- D. L'utilisateur diabétique présente des risques d'interactions médicamenteuses pouvant influencer le contrôle glycémique;
- E. La situation professionnelle de l'utilisateur diabétique nécessite un contrôle glycémique étroit, car une hypoglycémie présente un risque important de sécurité (pilote, contrôleur aérien, etc.);
- F. L'utilisatrice est atteinte de diabète de type 2 non insulino-traitée et planifie une grossesse;

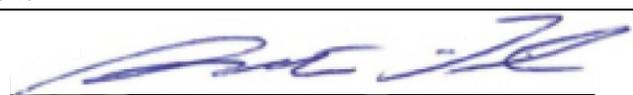
*(RAMQ, 2017)***FORMULAIRE DE LIAISON À L'INTENTION DU  
PHARMACIEN COMMUNAUTAIRE – OC-6050**

Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie

Ordonnance collective – Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie

<b>Processus d'élaboration/révision</b>		
<b>Rédigé par</b>	Louise Leduc, conseillère cadre spécialisée en développement des outils cliniques	2019-02-28
<b>Révisé par</b>		
<b>Personnes consultées</b>	Pierre McCabe, chef adjoint médecine spécialisée	2019-01-22
	Mireille Sayegh, interniste	2019-01-22
	Suzie Fujioka, interniste	2019-01-22
	Paul Vince Blonde, médecin	2019-01-22
	Chantal Landry, chef des cliniques spécialisées, endoscopie et accueil clinique pôle 2	2019-02-11
	Filsan Abdi, infirmière clinicienne, clinique de diabète Vaudreuil-Dorion	2019-01-15
	Marie-Ève Bélair, infirmière clinicienne, clinique de diabète, Jardins-du-Québec (St-Rémi)	2019-01-15
	Jean Tremblay, infirmier clinicien, clinique de diabète Suroît	2019-01-15
	Louise Renaud, infirmière, clinique de diabète Barrie Memorial	2019-01-15
	Mylène Horth, pharmacienne, clinique de diabète Suroît	2019-02-26
	Christelle Robert, conseillère cadre aux outils cliniques	2019-03-11

<b>Processus de recommandation</b>		
<b>Recommandé par le(s) chef(s) de départements médicaux</b>	 Dr Pierre McCabe, adjoint au chef médecine spécialisée	2019-05-15
<b>Recommandé par l'(les) instance(s) (si pertinence seulement)</b>	 Mélanie Caron, présidente Comité de pharmacologie	2019-05-15

<b>Historique du document</b>		
<b>Approuvé par</b>	 Dr Gaétan Filion, président Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2019-05-22

<b>Annulation d'outils cliniques existants</b>	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette ordonnance collective vient annuler les outils cliniques suivants :	
<b>Installation(s)</b>	<b>Annulation</b>
CSSS du Haut St-Laurent	OC-DSIQR-057 Prescription de bandelettes, mars 2014.

Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie capillaire, de bandelettes et lancettes pour l'auto-surveillance de la glycémie